

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/11-538-1364 du 26/09/11

### **INSCRIPTIONS – BACCALAUREATS PROFESSIONNELS – SESSION 2012**

Destinataires : Lycées Professionnels

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD ☎ 04.42.91.71.83 📠 04.42.91.75.02

#### **LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE CHANCELIER DES UNIVERSITES**

**VU** la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et notamment son article L. 113-4 (chapitre III le recensement)

**VU** le code de l'éducation articles D 337-51 à D 337-94 (baccalauréat professionnel)

ARRETE

**ARTICLE 1er** : Les registres des inscriptions aux **épreuves de la session 2012 des baccalauréats professionnels** seront ouverts pour toutes les spécialités :

**du mardi 8 novembre 2011 au jeudi 8 décembre 2011 inclus**

**ARTICLE 2** : Les dates limites d'inscription aux épreuves de la session de remplacement seront communiquées ultérieurement.

**ARTICLE 3** : Pour être autorisés à s'inscrire à l'examen, les candidats assujettis à l'obligation de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense doivent être en règle avec ces obligations.

**ARTICLE 4** : La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 26 septembre 2011

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*